



Bulletin d'information n°8 de la ville de Clohars-Carnoët

- **Nouveaux services de commerce**

Le restaurant « les trois mâts » ouvre un service de retrait de plats cuisinés du jeudi soir au dimanche soir (carte sur le site internet et commandes par téléphone de 18h à 20h : 02 98 39 99 72)

Le magasin de fleurs Delienn prend les commandes au 07 81 99 48 09 et peut vous livrer.

- **La Poste**

Suite à nos contacts avec la Poste, le bureau de Clohars **sera ouvert à compter du 16 avril les jeudis et vendredis après-midi de 14 h à 16 heures 30**. Toutes opérations ne seront pas accessibles. **Priorité aux opérations bancaires, envois recommandés, expédition de colis indispensables, carnet de timbres...**

Tout comme la distribution de courrier, la boîte aux lettres de la Poste est relevée le mercredi, jeudi et vendredi. Nous vous conseillons de poster vos envois à ces dates.

Rappelons que votre facteur peut aussi effectuer certaines opérations habituellement réalisées dans les bureaux. Se renseigner sur le site Internet de la Poste.

- **Sacs jaunes**

La remise des sacs jaunes aux particuliers n'est pas possible. En leur absence, **on peut utiliser des sacs noirs et les déposer dans les containers jaunes.**

- **Livraisons alimentaires**

En partenariat avec les commerces qui le souhaitent, la municipalité a mis en place une **aide à la livraison alimentaire pour les personnes de plus de 70 ans ou celles qui ne disposent pas de véhicule.** Ce service est assuré par des véhicules communaux avec l'aide de bénévoles que nous remercions chaleureusement.

- **Sentiers côtiers**

Ceux-ci restent strictement interdits. Pour des raisons de sécurité et en prévision d'une future levée de cette interdiction, une équipe des services techniques est missionnée pour leur entretien. Ne vous étonnez donc pas si vous entendez les bruits de débroussailleuses et tracteurs.

- **Déménagements**

Ceux-ci sont strictement règlementés. Dans tous les cas contacter la mairie si vous devez déménager. Chaque situation sera étudiée et nous vous fournirons les indications nécessaires pour que vous soyez en règle.

- **Rappel concernant les déplacements vélo**

Les déplacements en vélo sont autorisés pour faire les courses (et uniquement à cet effet, **la pratique sportive étant interdite**).

- **Questions/réponses auprès des élus**

Au-delà du service téléphonique en semaine en mairie, **vous pouvez rencontrer vos élus sur le marché le samedi matin.** Ils sont à votre disposition pour répondre à vos questions personnelles, **dans le respect des gestes barrières.**